

Client	Université Concordia
Projet	Pavillon HU HU1 Aménagement d'un laboratoire pour CME
Dossier Client	26-021
Dossier gbi	14212-00
Date d'émission	Le 7 juillet 2026

Cet addenda fait partie des plans et devis originaux et doit être reconnu comme faisant partie intégrante des documents contractuels. Les soumissionnaires doivent s'assurer que le coût des travaux affectés par cet addenda est inclus dans le montant de la soumission.

Documents inclus

Les documents suivants font partie intégrante du présent addenda :

- Annexe A | Mécanique, plans réémis M-001, M-101, M-151 et M-501
- Annexe B | Électricité, devis section émise 26 24 16.01
- Annexe C | Électricité, plans réémis E-051, E-201 et E-501

Précisions | Ajouts

1.0 Mécanique

1.1 Général

1.1.1 Réf plan M-001 (réémis)

1. Mise à jour de l'extrait « *Disposition des équipements* ».

1.2 Plomberie

1.2.1 Réf. plan M-101 (réémis)

1. Positionnement des équipements de laboratoire spécialisés fournis par le client;
2. Modification du titre « Réaménagement »

1.2.3 Réf. plan M-151 (réémis)

1. Limite de démolition est ajustée pour le drainage du drain de plancher.
2. Ajout de la note : « *Donner un prix séparé* » pour la section de drainage à démolir.

1.2.4 Réf. plan M-501 (réémis)

1. Émission d'un plan en contrôle.
2. L'entrepreneur en contrôle doit réajuster le débit de la boîte VAV du local 120.02 tel que montré au plan M-301 avec l'entrepreneur en balancement.

2.0 Électricité

2.1 Réf. devis section 00 00 01

1. La section [26 24 16.01](#) a été ajoutée au devis et dans la table des matières.

26 05 34	Conduits, fixations et raccords de conduits
26 24 16.01	Panneaux de distribution à disjoncteurs
26 27 23	Poteaux de branchement intérieur

2.2 Réf. devis section 26 05 00

1. À l'article [1.8 Portée des travaux](#), le point 1.8.1.1 a été modifié comme suit:
.1 **Le remplacement et** la modification des panneaux d'éclairage et de services.
2. À l'annexe 1, dans le tableau [Liste des dessins d'atelier](#), les dessins E-9 et E-10 ont été ajoutés comme suit :

E-1	Plaque pour caniveaux de filerie
E-2	Plaque lamicoïde
E-3	Panneau à disjoncteur

2.3 Réf. devis section 26 24 16.01 (nouvelle émise)

1. La section [26 24 16.01 Panneaux de distribution à disjoncteurs](#) a été ajoutée au devis. Elle est émise et jointe en annexe B.

2.4 Réf. plan E-051 (réémis)

1. Le panneau F1-PDPS-1 est à remplacer.
2. Des travaux sur le comptoir au niveau des circuits 58 et 60 sont à réaliser.
3. Les notes spécifiques 5 et 6 ont été ajoutées.

2.5 Réf. plan E-201 (réémis)

1. Fournir et installer un nouveau panneau 120/208V, 600A en place et lieu de l'ancien panneau F1-PDPS-1. Conserver et réalimenter les circuits du panneau existant. Le nouveau panneau porte le nom PDE1-NOR-135.00-HU, une nouvelle plaque lamicoïde doit être installée. La note spécifique 18 a été ajoutée.
2. Les travaux sur le comptoir au niveau des circuits 58 et 60 sont à réaliser. La note spécifique 5 a été modifiée.
3. Les alimentations des équipements 25.1 et 25.2 ont été ajustées.

2.6 Réf. plan E-501 (réémis)

1. Le diagramme unifilaire a été modifié à cause du remplacement de F1-PDPS-1. Les notes spécifiques ont également été modifiées en conséquence.

Fin de l'addenda

gbi

Préparé sous DSI par : **Alexandre Laratta, CPI**, Électricité du bâtiment

Préparé par :



Philippe Bousquet, ing.
(Mécanique du bâtiment)
No OIQ 6033555

/um



Alexandre Desmeules Gagnon, ing.
Directeur adjoint
(Électricité du bâtiment)
No OIQ 5000185



ANNEXE A

Mécanique

Plans réémis M-001, M-101, M-151 et M-501

(sous pli séparé)



ANNEXE B

Électricité

Devis section émise 26 24 16.01

Partie 1 Général

1.1 Exigences connexes

- .1 Section 26 05 00, Électricité - Exigences générales concernant les résultats des travaux.
- .2 Section 26 28 16.02, Disjoncteurs sous boîtier moulé.

1.2 Normes de référence

- .1 CSA C22.2 no 29 (2015), Panneaux de distribution et panneaux de distribution sous coffret.
- .2 CSA C22.2 no 269.1 (2017) Surge protective devices type 1 Permanently connected.
- .3 CSA C22.2 no 269.2 (2017) Surge protective devices type 2 Permanently connected.
- .4 CSA C22.2 no 8 ((2013) R2018) Electromagnetic interference (EMI) filters.

1.3 Documents/échantillons à soumettre pour approbation/information

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 26 05 00, Électricité - Exigences générales concernant les résultats des travaux.
- .2 Fiches techniques
 - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions et la documentation du fabricant concernant les panneaux de distribution. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.
- .3 Dessins d'atelier
 - .1 Indiquer sur les dessins ce qui suit.
 - .1 Les caractéristiques électriques des panneaux, le nombre, le type et le calibre des disjoncteurs de dérivation, et les dimensions du coffret.

1.4 Documents/éléments à remettre à l'achèvement des travaux

- .1 Soumettre les documents/éléments requis conformément à la section 26 05 00, Électricité - Exigences générales concernant les résultats des travaux.

Partie 2 Produit

2.1 Panneaux de distribution et de dérivation

- .1 Panneaux de distribution et de dérivation: conformes à la norme CSA C22.2 no 29. Tous les panneaux doivent provenir d'un seul et même fabricant, avoir un boîtier avec l'intérieur en acier galvanisé sauf indications contraires.
 - .1 Les disjoncteurs doivent être posés dans les panneaux avant livraison au chantier.
 - .2 Les plaques signalétiques du fabricant doivent indiquer, en plus des données exigées par la CSA, le courant de défaut que le panneau et les disjoncteurs peuvent supporter.
 - .3 Au plan lorsqu'il est indiqué « libre », cela signifie que le disjoncteur doit être installé; s'il est mentionné « espace » cela signifie que les barres du panneau doivent être prêtes à recevoir des disjoncteurs, prévoir alors une plaque d'obturation amovible
- .2 Faire les raccordements de manière que les circuits à numéro impair soient alimentés par la barre de gauche, et ceux à numéro pair, par la barre de droite. Chaque disjoncteur doit porter l'identification permanente du numéro de circuit et de la phase.
- .3 Panneaux: intensité nominale, nombre et calibres des disjoncteurs de dérivation selon les indications.
- .4 Tous les panneaux doivent avoir le même type de serrure. Fournir deux (2) clés pour chaque panneau.
- .5 Barres omnibus en aluminium ou en cuivre, barre neutre de même intensité admissible que les barres de phase.
- .6 Barres omnibus pouvant recevoir des disjoncteurs boulonnés.
- .7 Cadre de la porte des panneaux avec boulons et charnières dissimulés.
- .8 Porte et cadre de porte revêtus de peinture-émail cuite au four gris ASA-61 sauf indication contraire.

- .9 Panneau de dérivation (type 2) une (1) ou trois (3) phases de 120/280V de type surface selon les indications avec barres jusqu'à 600A, disjoncteurs de dérivation de 225A maximum (3 pôles et pouvoir de coupure de 10 000A (symétrique) minimum ou selon les indications aux plans.

2.2 Disjoncteurs

- .1 Disjoncteurs conformes à la section 26 28 16.02- Disjoncteurs sous boîtier moulé.
- .2 Sauf indication contraire, les panneaux de distribution doivent être munis de disjoncteurs à déclenchement thermomagnétique.
- .3 Disjoncteur principal, lorsqu'indiqué aux plans, installé séparément à la partie inférieure ou supérieure du panneau, selon l'emplacement de l'entrée des câbles. Lorsque le disjoncteur est monté à la verticale, l'ouverture du circuit doit être réalisée par abaissement de la manette.
- .4 Dispositifs de verrouillage aux endroits indiqués, pour des disjoncteurs de 15 à 30 A, selon les indications.
- .5 Munir de dispositifs de verrouillage les disjoncteurs des circuits d'alarme incendie, d'éclairage de sécurité, de surveillance des portes, d'interphone, d'éclairage de cages d'escalier et d'indicateurs lumineux de sortie.
- .6 Chaque disjoncteur doit porter l'identification de sa capacité en ampères.

2.3 Identification du matériel

- .1 Matériel identifié conformément à la section 26 05 00- Électricité - Exigences générales concernant les résultats des travaux.
- .2 Plaques indicatrices de format 5 pour chaque panneau de distribution et de dérivation, portant l'inscription du nom du panneau sur une ligne et de la source de son alimentation sur l'autre.
- .3 Plaques indicatrices de format 2 pour chaque circuit des panneaux de distribution, portant l'inscription du nom de la charge alimentée et l'ampérage du disjoncteur.
- .4 Nomenclature complète des circuits, avec légende dactylographiée indiquant l'emplacement et la charge de chaque circuit, dans une enveloppe de plastique du côté intérieur de la porte du panneau de dérivation.

2.4 Fabricants reconnus

- .1 Schneider, Eaton et Siemens ou équivalent approuvé.
- .2 Modèles proposés (ou équivalents des autres fabricants).
 - .1 Panneau de dérivation (type 2) 250V maximum une (1) ou trois (3) phases avec disjoncteurs de dérivation de 225A ou moins (3 pôles)
 - .1 Schneider (NQ), Eaton (POW-R-LINE 1A).

Partie 3 Exécution

3.1 Examen

- .1 Vérification des conditions : avant de procéder à l'installation des panneaux de distribution et de dérivation, s'assurer que l'état des surfaces/supports préalablement mis en œuvre aux termes d'autres sections ou contrats est acceptable et permet de réaliser les travaux conformément aux instructions écrites du fabricant.
 - .1 Faire une inspection visuelle des surfaces/supports.
 - .2 Informer immédiatement le professionnel de toute condition inacceptable décelée.
 - .3 Commencer les travaux d'installation seulement après avoir corrigé les conditions inacceptables et reçu l'approbation du professionnel.

3.2 Installation

- .1 Installer les panneaux aux endroits indiqués, solidement, d'aplomb, d'équerre et d'alignement avec les surfaces contiguës.
- .2 Monter les panneaux en saillie sur un panneau de fixation en contreplaqué ignifuge installé sur des supports métalliques de type « Cantruss » si requis. Dans la mesure du possible, grouper les panneaux de sur un panneau de fixation commun.
- .3 Monter les panneaux à la hauteur prescrite dans la section 26 05 00- Électricité - Exigences générales concernant les résultats des travaux ou à la hauteur indiquée.
- .4 Raccorder tous les circuits aux éléments de charge.
- .5 Raccorder les conducteurs neutres à la barre omnibus neutre commune; chaque conducteur neutre doit porter la désignation appropriée.

- .6 Lorsque plusieurs panneaux sont installés côte à côte, la partie supérieure de ceux-ci doit être au même niveau.
- .7 Aucune jonction de fils n'est permise dans les panneaux.
- .8 Installer des contreplaqués ignifuges sur lesquels fixer les panneaux en surface dans les salles électriques, dans les salles mécaniques et ceux en surface sur des murs combustibles.

3.3 Protection

- .1 Protéger le matériel et les éléments installés contre tout dommage pendant les travaux de construction.
- .2 Réparer les dommages causés aux matériaux et au matériel adjacents par l'installation des panneaux de distribution et de dérivation.

Fin de la section



ANNEXE C

Électricité

Plans réémis E-051, E-201 et E-501

(sous pli séparé)